



PRÉFET DE L'ARDÈCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes

Privas, le

17 JAN. 2022

Affaire suivie par : Anne-Sophie Musy
Service Prévention des Risques Industriels, Climat, Air, Énergie
Courriel : energies-renouvelables.dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr

Monsieur le Président,

Des objectifs en matière de développement des énergies renouvelables sont fixés au niveau régional dans le SRADDET, notamment en ce qui concerne l'éolien. Ces objectifs, cohérents avec les orientations nationales et en adéquation avec l'urgence à agir pour atteindre la neutralité carbone et accompagner l'électrification des usages, nous invitent à une mobilisation collective pour accompagner le développement de projets de qualité.

Dans ce contexte et afin d'inscrire chaque région dans la trajectoire à suivre pour atteindre les objectifs nationaux, madame Barbara Pompili, ministre de la transition écologique, me demande par l'instruction du 26 mai 2021 de mener des travaux de cartographie des zones favorables à l'éolien. Cette cartographie doit s'appuyer sur une analyse technique et objective des enjeux et permettre l'atteinte des objectifs de développement éolien définis pour chaque région. Mes services ont donc conduit une analyse des différents enjeux à concilier pour un développement harmonieux des projets.

Ces travaux sont actuellement entrés dans une phase de concertation avec les territoires en accord avec les dispositions de l'instruction précitée. Dans ce cadre, une présentation des éléments de méthode et de résultats est rendue accessible sur le site de la DREAL (<http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/concertation-prealable-pour-la-cartographie-a20566.html>) afin de vous permettre d'exprimer vos éventuelles remarques techniques. Les contributions peuvent être déposées directement sur le site de la DREAL ou transmises à l'adresse energies-renouvelables.dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr. Cette concertation, qui s'appuie également sur les comités départementaux de la transition énergétique, prendra fin le 28 février 2022.

Une phase de consultation des professionnels du secteur et du milieu associatif environnemental est également engagée en parallèle de cette phase de concertation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet,
La secrétaire générale,


Isabelle ARRIGHI

Monsieur le Président
Association des Maires Ruraux du département de l'Ardèche
07470 COUCOURON